

Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1990)

NOTA: Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.

Les fiches remplies sont à adresser à: T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIROE, Slimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre.

1. Pays: Rép. de GUINEE

2. Date: 02.04.93

3. Numéro de référence: 05

(à remplir par le responsable de la base de données)

4. Nom et adresse du compilateur: ~~Abdel Kader BANGOURA~~ - ~~chargé de la Convention de RAMSAR~~ (~~Division Protection de la nature~~)

Abdel Kader BANGOURA - chargé de la Convention de RAMSAR - Division Protection de la nature - DNE - Ministère des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement

B.P: 4665 (P) - Télec 22350 Min Géc GÉ Conakry

5. Nom de la zone humide: DELTA DU KONKOURE

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar: 18.11.92

7. Coordonnées géographiques: 9°37'-9°56'N, 13°33'-13°50'O

8. Situation générale: (par ex. région administrative et grande ville la plus proche) Situé entre la presqu'île de Conakry et la basse plaine rizicole de Koba-Tatéma. La grosse partie est située dans la préfecture de Dubréka.

9. Superficie: (hectares) 90.000 ha

10. Type de zone humide: (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)
Zone humide côtière; Type 6; estuaire; Type 7; zone intertidale; Type 8; forêt de mangrove

11. Altitude: (moyenne et/ou maximale et minimale) < 5 m

12. Description: (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide) Le delta du Konkoure est tout à fait soumise à l'influence intertidale, même du côté nord de l'embouchure du Konkoure où se trouve un marécage d'eau de salinité variable selon les saisons. Les habitats principaux sont la mangrove et les varières. Quelques petits périmètres de rizières partiellement abandonnées se rencontrent très dispersés dans ce site.

13. Traits physiques: (par ex. géologie; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amplitude des marées; bassins versants; régions d'aval; climat)

La zone comprend une plaine estuaire couverte de mangrove bien développée, mais déjà légèrement affectée par la coupe de bois. A même basse, se détermine une vaste zone de varières souvent très molles, un type de substrat assez rare sur la côte de l'Ouest africain. Le bassin versant est délimité par les régions de Dubréka, Mamou, Labé, Téliélé et Fria.

Climat: type tropical semi-humide; Saisons (7 mois de pluies de mai à novembre et 5 mois sec de novembre à avril). Les falaises des Monts Kakoulima et de Khotitaye à l'est de l'estuaire, contribuent à la pluviosité en place: > 4000 mm/an: la température moyenne annuelle est de 25,5° à 27°C

14. Caractéristiques écologiques: (c: principaux types d'habitats et de végétation)

La mangrove constituée principalement de Rhizophora harrisonii et Avicennia africana, sert de zone de nidification pour les espèces d'oiseau peu communes ou même rares, tels que le Héron, l'Ombrette et la Cigogne épiscopale. L'Ay pécheur y niche aussi. En saison sèche le Balbuzard pêcheur le rejoint. Les varières particulièrement molles abritent un nombre considérables (quelques milliers) d'Avocettes, oiseaux migrateurs paléarctiques.

Le marécage constitue un site de nidification pour des oiseaux d'eau. La mangrove sert de repère pour quelques centaines de pélicans gris. Les marigots constituent l'habitat aquatique où le lamproie est souvent signalé.

15. Régime foncier et propriété:

(a) du site : propriété de l'Etat

(b) des zones environnantes : à part égale avec le droit coutumier

16. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- domaines de l'Etat
- restrictions à la coupe de bois rigoureusement réglementées par le code forestier et le code de l'Environnement.

17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

SDAM

18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines

(a) sur le site : pêche artisanale et/ou riziculture ainsi que la coupe de bois.

(b) aux alentours/dans le bassin versant : SDAM (projet)

19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement: (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

(a) sur le site :
- chasse
- braconnage
- dérangement des lieux de nidification possible

(b) aux alentours / dans le bassin versant : La coupe de bois par les exploitants de conakry
- la décharge sauvage de déchets sur le Konkoué par l'usine de bauxite de Friguia-Kimbo (rejet de boues rouges) en aval du site proposé.

20. Valeurs hydrologiques et physiques: (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière etc.)

Pas d'informations

21. Valeurs sociales et culturelles: (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

- Pêche artisanale, coupe de bois (de chauffe, d'œuvre...)
- cérémonies rituelles pratiquées par l'ethnie Baga

22. Faune remarquable: (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

Mangrove: Héron ~~goliath~~, cigogne épiscopale, ombrette, l'aillo pêcheur
Tantal Ibis Ibis Ibis
- hivernage du balbuzard pêcheur

Variaies: hivernage de grands effectif d'aigrettes, hérons et limicoles

Aquatique: présence du Lamantin et du dauphin à gros nez

23. Flore remarquable: (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

pas d'informations fiables

24. Recherche et équipements scientifiques: (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

- Recherches: Richards (1982) sur l'Avocette recurvirostra
 - SDAM par CCE/SECA (1990)
- Installations scientifiques: inexistantes

25. Education et information: (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

Développer un programme de sensibilisation et d'éducation des populations locales et celles de Conakry est à encourager.

26. Récréation et tourisme: (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

La zone présente une forêt de mangrove impressionnante.
Tourisme? oui, mais à une échelle modeste, par manque d'eau claires

27. Organisme de gestion: (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

Direction Nationale de l'Environnement - Directionale N° des forêts et chasse
Bp. 3118 Telex 22 350 Niw Geo, G E
Conakry Guinée

28. Juridiction: (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement etc.)

Ministère des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement
B.P. 295 Telex 22 350 Niw Geo G E
Conakry Guinée

29. Références bibliographiques: (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

Altenburg, W et J. van der Kamp. 1989. Etude ornithologique préliminaire de la zone côtière du nord-est de la Guinée. Joint report of W/WO and ICBP. W/WO-report 23, Zeist and ICBP study report 30, Cambridge.
Altenburg W et J. van der Kamp. The ornithological importance of coastal wetlands in Guinée. A et W-rapport 31.02 / ICBP study report n° 47 / W/WO report n° 35, Veenwoodan / Cambridge / Zeist - CCE/SECA 1990 - Richards, DK 19

30. Raisons de l'inscription: (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

Zone de gagnage pour beaucoup de limicoles et grands échassiers et de forêts de mangrove - Grande étendue de vasières dont la baie de Sangaré (1a; 1d; 2a; 2b; 2c; 3a; 3b; 3c) et la Côte Conakry-Banté

31. Carte du site (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25,000 ou de 1:50,000)

carte CCE/SECA 1990; 1:200.000